Autumn Trophy
Ok Dinghy
Du 16 au 19 Septembre 2023
Société Nautique de BANDOL

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.
Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.Voile valides, portant le cachet médical
Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.
Les voiles devront porter les numéros de voile complets et les lettres de nationalité du compétiteur en accord avec les règles de classe et les règles de course à la voile.

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :
- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024,*
- les prescriptions FFV.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :
Signaux de course, annexe P (P2.1, P3), préambule du chapitre 4, 28.1, 35, 60.1 (a), 63 appendix A4, 66.

1.3 Les règles de classe

1.4 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritus dans l'eau. Les détritus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur les vitres du club house de la SNB.

MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillon situé sur la terrasse du Club-House de la SNB.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :
- Samedi 16 Septembre 2023 -14h00 – 1er signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
- Dimanche 17 Septembre 2023 - 11h00 - 1er signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
- Lundi 18 Septembre 2023 - 11h00 - 1er signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
- Mardi 19 Septembre 2023 - 11h00 - 1er signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses

5.2. Quand il y a eu un long retard et que plus d'une course (ou séquence de courses pour deux classes ou plus) seront disputées le même jour, le signal d'avertissement de la première course et de chaque course à suivre sera fait aussitôt que possible. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore pendant quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

5.4 **L'heure légale de coucher du soleil est fixée à 19h30 pour toute la durée de la régate.**

6 PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour est le pavillon de la Classe Yole OK

7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course seront situées dans les baies de Bandol et Sanary

8 LES PARCOURS

8.1.1 Le parcours triangulaire (pas de pavillon spécial envoyé au plus tard au signal d'avertissement) est décrit en **annexe 1**, incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée. La longueur approximative du parcours pourra être précisée à l'arrière du bateau comité au plus tard lors du signal d'avertissement.

8.1.2 Le parcours banane (Pavillon Q (jaune) envoyé au plus tard au signal d'avertissement est décrit en **annexe 2**, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée. La longueur approximative du parcours sera précisée à l'arrière du bateau comité au plus tard lors du signal d'avertissement.

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours et le signal précisé en **8.1.1 et 8.2.2** identifiant le parcours à effectuer.

8.3 Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.

8.4 Parcours réduit avant le départ : Cette réduction sera signalée par l'envoi du pavillon « S » sur le Comité de Course au plus tard lors de l'envoi du signal d'avertissement pour la série à partir. Le parcours sera

- Parcours triangulaire : Départ, 1 , 2 , 3, Arrivée (définie à l'art. 13)
- Parcours Banane : Départ, 1 , 2, Arrivée (définie à l'art. 13)

9 MARQUES

9.1 Les marques de parcours :
Marque au vent ; bouée tétraédrique jaune
Marque de largue ; bouée tétraédrique jaune
Marque sous le vent ; bouée tétraédrique jaune

9.2 La nouvelle marque, tel que prévu dans le § 12.1 des IC, Bouée cylindrique Blanche .

9.3 Les marques de départ et d'arrivée sont :
Départ : Bouée tétraédrique jaune
Arrivée : Bouée crayon Orange située sous le vent du bateau du comité de course

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu dans le § 12.2 des IC.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. Le signal d'avertissement de la classe à suivre sera fait dès que possible après le premier départ.

11.2 *La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord* et le côté parcours de la marque de départ définie au § 9.3 des IC. *à l'extrémité bâbord.*

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

13 L'ARRIVEE

13.1 Parcours normal : les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par *le mât du bateau comité de course* arborant un pavillon France Station Nautique et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.3 des IC.

13.2 Dans le cas d'une réduction de parcours, Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât du bateau arborant le pavillon « S » et le côté parcours d'une marque..

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 Un bateau qui a effectué une pénalité selon les règles 31 ou 44 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le temps limite de réclamation.

15 TEMPS LIMITES

15.1 Le temps limite du premier bateau pour finir, quel que soit le parcours, est de 75 minutes**.**

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

16 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement sera précisé au tableau d'affichage Jury.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).

16.5 Les infractions aux instructions 1.4, 11.3, 13.2, 14.1, 18, 19.1, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

16.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

17 CLASSEMENT

17.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

17.2 Le nombre courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

17.3 **Courses retirées**

(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de 3.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de 4.

17.4 L'abréviation DPG pour « Discretionary Penalty Given » s'appliquera (voir § 16.5 des IC).

18 REGLES DE SECURITE

Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place en fonction des prévisions météorologiques. Les concurrents seront avertis de cette mise en place par l'envoi du pavillon « B », sur le mât défini en 4.1, au moins une heure avant le premier signal d'avertissement du jour.

Contrôle de sortie et de retour des voiliers : Ce système de contrôle consiste en un émargement à partir des listes des inscrits par série et par groupes, si groupes il y a, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

Les tables d'émargement seront mises en place devant le PC Course.

AU DEPART

Ouverture de l'émargement : 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour.

Fermeture de l'émargement : à l'heure du 1er signal de départ validé du jour.

AU RETOUR

Ouverture de l'émargement à l'heure d'arrivée du 1er de la dernière course du jour.

Fermeture de l'émargement à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ, sera pénalisé de 20%, calculé comme prévu par la règle 44.3 (c) sans instruction (modification de la règle 63), pour la première course du jour.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour, sera pénalisé de 20% calculé comme prévu par la règle 44.3 (c) sans instruction (modification de la règle 63), pour la dernière course du jour.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ et au retour, sera pénalisé de 20% calculé comme prévu par la règle 44.3 (c) sans instruction (modification de la règle 63), pour toutes les courses du jour.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable. Si l'incident se produit moins d'une heure trente avant le 1er signal d'avertissement et avant le départ de la dernière course du jour, un accord verbal du Comité de course devra être obtenu. La régularisation par écrit devra être faite avant l'heure limite de dépôt de réclamation du même jour.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon FF Voile

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 Les bateaux accompagnateurs devront être identifiés

23 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course

24 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle fondamentale 4, Décision de courir). L'avis de course et les instructions de course ne limitent en aucune façon la totale responsabilité des compétiteurs, seuls et entièrement responsables de leurs bateaux et de leurs décisions de naviguer. Le compétiteur, en bonne santé et en bon marin, doit être capable de naviguer dans des conditions de vent soutenu.

L'autorité organisatrice (Club, Autorité Nationale, la Classe Nationale , ses membres, Les bénévoles) n'est pas responsable de la perte de biens, de blessures ou dommages matériels ou décès survenant dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Le Président du Comité de Course : Michel CILLARD
Le Président du Comité de Réclamation :Claude VIDAL

ANNEXE 1

Parcours triangle

Départ-1-2-3-1-3-Arrivée

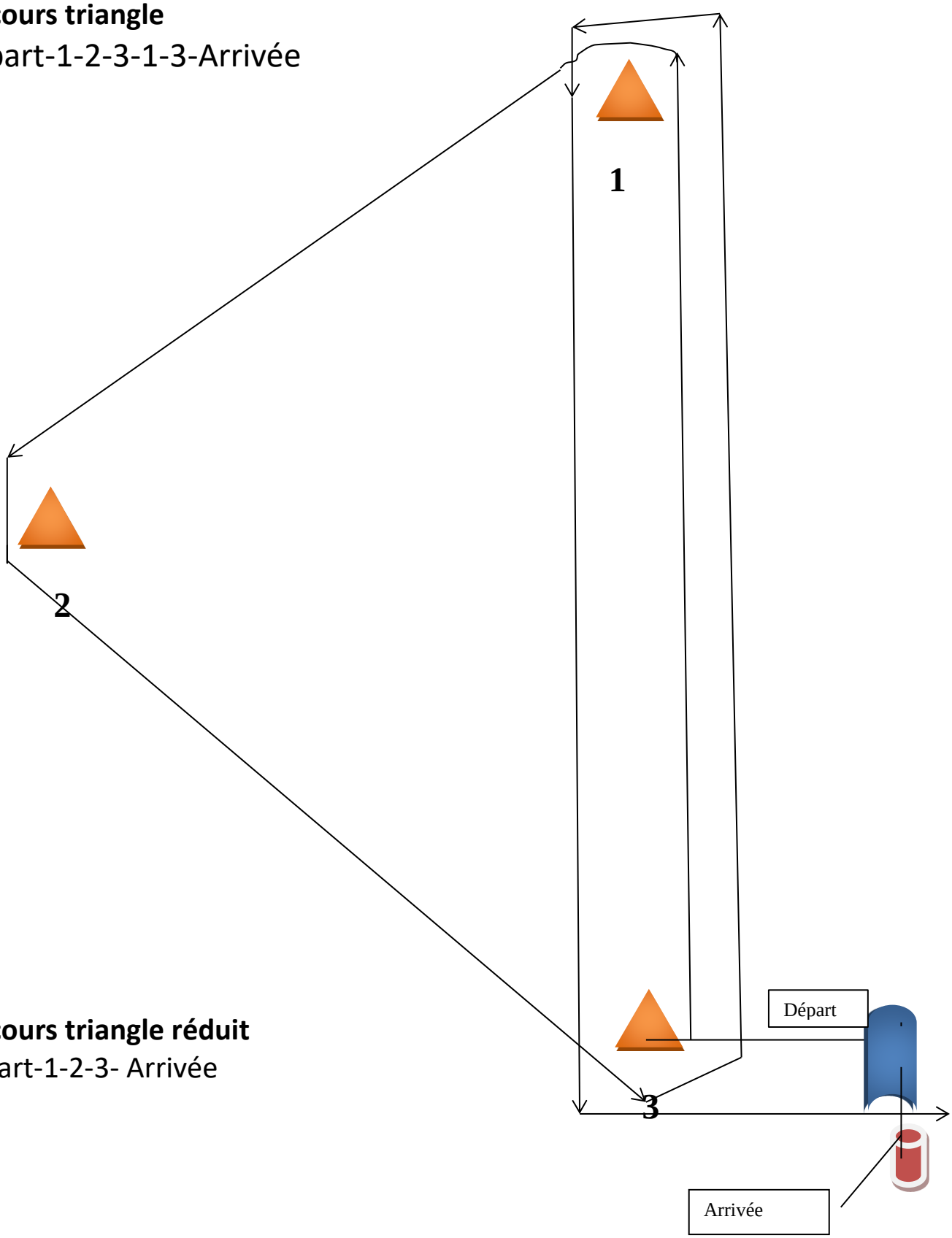

Parcours triangle réduit

Départ-1-2-3- Arrivée

ANNEXE 2

- Parcours Banane : Départ, 1 , 2, 1, 2, Arrivée
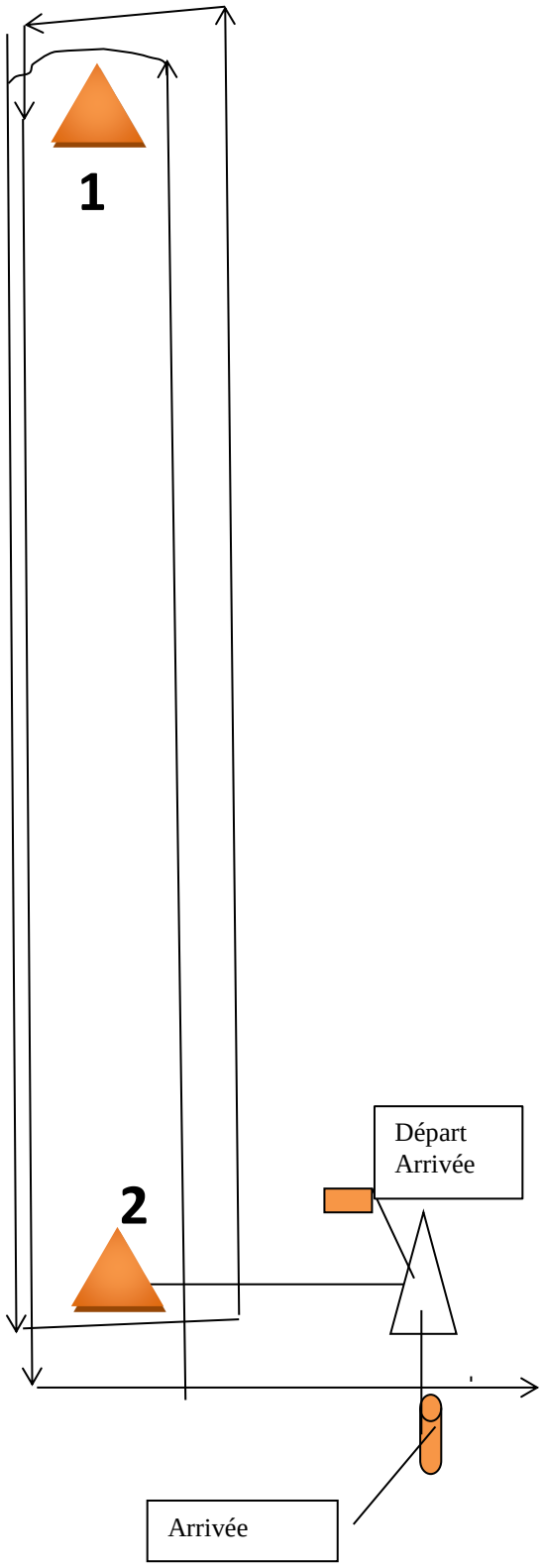
*- Parcours Banane **Réduit** : Départ, 1 , 2, Arrivée*